

<p style="text-align: center;">PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE KNOERINGUE DE LA SEANCE DU 2 MARS 2020</p>
--

LISTE de PRESENCE

Sous la présidence de M. UEBERSCHLAG André, Maire

Présents : MM. GROELLY Patrick, MERTZ Véronique, BURGY Michel, adjoints.
MM. DOPPLER Franck, GENG Caroline, GUTZWILLER Laurent, MUNCH Johnny,
MUNCH Pascal, RAPP Chantal, SCHLURAFF Nadia.

Le secrétaire de séance : Mme MERTZ Véronique.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 27 janvier 2020
2. Budget Eau et Assainissement
 - Comptes administratif et de gestion 2019
 - Affectation des résultats
3. Budget Communal
 - Comptes administratif et de gestion 2019
 - Affectation des résultats
 - Vote du taux des taxes locales
 - Budget Primitif 2020
 - Subventions aux associations
4. Travaux communaux
5. Urbanisme
6. Saint-Louis Agglomération
7. Affaires scolaires
8. Divers

1. – APPROBATION du PROCES-VERBAL du 27 janvier 2020

Le procès-verbal, expédié à tous les membres, est commenté par Monsieur le Maire. Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

2. – BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

2.1. - Compte administratif Eau et Assainissement 2019

Monsieur le Maire présente au Conseil le Compte Administratif 2019 de l'Eau et Assainissement, qui présente un excédent global de clôture de 34 724.90 €.

Monsieur le Maire ayant quitté la salle de séance et Monsieur GROELLY Patrick ayant pris la présidence, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le Compte Administratif 2019 de l'Eau et Assainissement de Knoeringue présenté par Monsieur le Maire.

2.2. – Compte de gestion Eau et Assainissement 2019

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil du compte de gestion 2019 de l'Eau et Assainissement, qui est rigoureusement identique au compte administratif précédemment approuvé. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents le compte de gestion 2019 de l'Eau et Assainissement présenté par le Receveur Municipal.

2.3. – Affectation des résultats du budget annexe eau et assainissement

Le Conseil,

- ayant constaté un déficit de fonctionnement de 3 031.57 € et un excédent d'investissement de 37 756.47 €,

décide, à l'unanimité, d'affecter le déficit de fonctionnement, soit 3 031.57 € au compte 002 (résultat de fonctionnement reporté) du budget principal 2020, et l'excédent d'investissement, soit 37 756.47 € au compte 001 (solde d'exécution de la section d'investissement reporté) du budget principal 2020.

3. – BUDGET COMMUNAL

3.1. - Compte administratif communal 2019

Monsieur le Maire présente au Conseil le Compte Administratif 2019 de la Commune, qui présente un excédent global de clôture de 901 756.75 €.

Monsieur le Maire ayant quitté la salle de séance et Monsieur GROELLY Patrick ayant pris la présidence, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le Compte Administratif de la Commune de Knoeringue présenté par Monsieur le Maire.

3.2. - Compte de gestion communal 2019

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil du compte de gestion 2019 de la Commune, qui est rigoureusement identique au compte administratif précédemment approuvé. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents le compte de gestion 2019 de la Commune présenté par le Receveur Municipal.

3.3. – Affectation des résultats

Le Conseil,

- ayant constaté un excédent de fonctionnement de 438 549.53 €, minoré du report du déficit du budget Eau et Assainissement d'un montant de 3 031.57 €, soit un excédent de fonctionnement ramené à 435 517.96 €,
- ayant constaté un excédent d'investissement de 463 207.22 €, majoré du report de l'excédent d'investissement du budget Eau et Assainissement d'un montant de 37 756.47 €, soit un excédent d'investissement ramené à 500 963.69 €,
- ayant constaté l'excédent global de clôture du compte administratif 2019, après les reports du budget Eau et Assainissement, qui s'élève à 936 481.65 €,

décide, à l'unanimité,

- d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement, soit 200 000.00 €, en recettes de fonctionnement au compte 002 (résultat de fonctionnement reporté), et d'affecter le solde de l'excédent de fonctionnement, soit 235 517.96 € en recette d'investissement à l'article 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés)
- d'affecter l'excédent d'investissement de 500 963.69 € en recettes d'investissement au compte 001 (solde d'exécution de la section d'investissement reporté).

3.4 – Vote du taux des taxes locales

Il est proposé au Conseil Municipal de maintenir les taux des taxes directes locales à l'identique de ceux pratiqués en 2019, à savoir :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : **12.70 %**
- taxe foncière sur les propriétés non bâties soit : **83.08 %**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, le maintien des taux tels que proposés.

3.5. – Budget primitif Communal 2020

Monsieur le Maire présente au Conseil le projet de Budget Primitif Communal 2020 pour approbation.

La section de fonctionnement présente un budget sur-équilibré pour des dépenses s'élevant à 452 000.00 € et des recettes à 526 300.00 €.

Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à 1 225 128.65 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le Budget Primitif Communal pour l'exercice 2020, qui peut se résumer ainsi : cf en annexe...

3.6. – Subvention aux associations

Le Conseil Municipal décide le versement de subventions aux associations suivantes :

Association	Montant de la subvention
Ligue contre le cancer	80,00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers de Knoeringue	250,00 €
Chorale Sainte Cécile de Knoeringue	200,00 €
Institut Médico Educatif de Bartenheim	100,00 €
Bibliobus du Haut-Rhin	50,00 €
Association des Amis des Landes	40,00 €
APAMAD - APALIB	390,00 €
Association Locale de Soins Infirmiers à Domicile	40,00 €
Jeunes Sapeurs-Pompiers de la Communauté de Communes	100,00 €
Association pour la Sauvegarde du Landskron	65,00 €
Delta Revie	120,00 €
ALUT Association Ludovicienne de la téléalarme	40,00 €
Fondation du patrimoine	55,00 €
Subventions voyages scolaires et éducatifs en fonction des demandes	2 960,00 €
Subventions diverses	510,00 €
TOTAL	5 000,00 €

Les montants figurant ci-dessus sont inscrits au budget primitif 2020.

4. - TRAVAUX COMMUNAUX

Par courrier en date du 4 février 2020, le Département informe la commune que la deuxième tranche du projet d'aménagement de la RD 16 a été prise en compte au titre de l'année 2020.

Monsieur le Maire informe les membres présents que les travaux avancent selon le calendrier établi. L'Entreprise Colas sous-traite la pose des bordures à l'Entreprise Activia TP.

5. - URBANISME

5.1. – Documents d'urbanisme

Monsieur le Maire présente les différentes demandes déposées en mairie depuis le dernier Conseil Municipal :

Documents d'urbanisme	Lieu/Adresse	Motif	Avis
DP Munch Johnny	9, rue du Gué	Pergola	Favorable
DP Muffler Alexandre	16, rue de Bâle	Ravalement de façade	Favorable
CU Kerhoas Arnaud	Rue de Bâle	CU d'information	Traité
PC Scholler Jérémy	Rue Eugène Wacker	Hangar	Favorable
PC Wacker Dirk	15, rue de Bâle	Garage	Favorable

6. – SAINT-LOUIS AGGLOMERATION

6.1. – Nouvelle présidence

Monsieur DEICHTMANN Jean-Marc, Maire de Huningue, assure l'intérim de la présidence de SLA suite au décès de l'ancien président Monsieur GIRNY

6.2.- Adhésion au groupement d'achat d'énergie proposé par Saint-Louis Agglomération pour la fourniture d'électricité

Etant données les nouvelles obligations réglementaires de mise en concurrence des contrats de fourniture de gaz et d'électricité, Saint-Louis Agglomération a proposé à ses communes membres de créer un groupement de commandes d'achat d'énergie.

Il est proposé que la Commune de Knoeringue adhère à ce groupement pour ses achats d'électricité.

Le coordonnateur de ce groupement sera SAINT-LOUIS Agglomération qui se chargera de l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs cocontractants, de la passation des marchés, de leur signature et de leur notification aux entreprises retenues.

Chaque membre du groupement s'assurera quant à lui de la bonne exécution des marchés relatifs à ses sites.

La Commission d'Appel d'Offres du groupement sera celle du coordonnateur, Saint-Louis Agglomération.

Les modalités relatives aux frais de fonctionnement, à l'adhésion, au retrait et à la durée du groupement, sont encadrées dans le projet de convention constitutive du groupement annexée à la présente délibération.

Il est ainsi proposé au Conseil municipal :

- d'adhérer au groupement de commandes d'achat de fourniture d'énergie proposé par Saint-Louis Agglomération pour les achats d'électricité de la commune et dans les conditions définies ci-dessus ;

- d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer la convention constitutive du groupement annexée à la présente délibération, ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, cette proposition.

6.3. – Convention de mission d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement collectif.

Un projet de convention tripartite (Commune/SLA/Département) relatif à une mission d'assistance technique en matière d'assainissement collectif fournie par le Département est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Après étude du projet de convention, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet de convention exposé et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents.

7. - AFFAIRES SCOLAIRES

7.1. - Subventions scolaires

Le Conseil Municipal décide l'octroi d'une subvention de :

65 euros (13 €/jour pendant 5 jours) à :

- SCHERMESSER Raphaël
pour sa participation à une classe transplantée à caractère sportif dans le Jura à Cerniebaud du 20 au 24 janvier 2020.
- KAYE Olivia, SCHLAEFLIN Alexis et RUNSER Ema pour leur participation au séjour scolaire à Toulouse qui a eu lieu du 10 au 14 février 2020.

7. – DIVERS

7.1. – Emprunt PAE

Monsieur le Maire propose de trouver conjointement avec le Percepteur et les services juridiques de l'Adauhr une solution visant à solder définitivement l'emprunt PAE de 41 000.00 € toujours ouvert (dette à refinancer tous les deux ans générant des intérêts permanents).

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne gestion de ce dossier.

7.2. – Déploiement de la 4G par Orange

Un courrier envoyé par Orange à la mairie fait part de cas possibles de perturbations de la réception de la TNT liées à des fréquences voisines de celles de la 4G. Dans le cadre du déploiement des réseaux 4G dans cette bande de fréquence, l'Agence Nationale des Fréquences (Etablissement Public de l'Etat) a mis en place un centre d'appel pour le signalement des dysfonctionnements.

7.3. – Loi ELAN

Monsieur le Maire informe que la loi ELAN (Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique) a rendu obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2020, afin de sécuriser les constructions, l'établissement d'une étude géotechnique dans les zones exposées à des niveaux d'aléa moyen ou fort, d'une part pour les ventes de terrain à bâtir, et d'autre part pour les contrats de construction d'immeubles ne comprenant pas plus de deux logements.

Le porter à connaissance envoyé par la DDT en accompagnement de ce courrier relatif à la loi ELAN fait état d'un niveau d'aléas moyen du mouvement de terrain différentiel consécutif à la sécheresse et à la réhydratation des sols argileux sur la commune de Knoeringue, et par conséquent, oblige les vendeurs à cette étude.

Par ailleurs, en application des articles R.151-31 alinéa 2 et R.151-34 alinéa 1 du code de l'urbanisme, l'existence de secteurs à risque mouvement de terrain différentiel consécutif à la sécheresse et à la réhydratation des sols argileux devra être mentionnée dans les documents réglementaires du PLU communal.

7.4. – Chasse : nouvel adjudicataire

Par courrier en date du 9 décembre 2019, Monsieur CRON André, adjudicataire, fait part de son intention de céder le lot de chasse communal à l'association NEMROD KNOERINGUE représentée par son Président M. HERMANN Claude, déjà permissionnaire depuis 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, cette proposition, sous réserve d'acceptation de cette nomination par la 4C.

Aucun membre n'ayant à intervenir, Monsieur le Maire clôt la séance à 22h05.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 27 janvier 2020
2. Budget Eau et Assainissement
3. Budget Communal
4. Travaux communaux
5. Urbanisme
6. Saint-Louis Agglomération
7. Affaires scolaires
8. Divers

**Tableau des signatures pour l'approbation du procès-verbal des
délibérations du conseil municipal de Knoeringue
de la séance du 2 mars 2020**

Nom et Prénom	Qualité	Signature	Procuration
UEBERSCHLAG André	Maire		
GROELLY Patrick	1^{er} adjoint		
MERTZ Véronique	2^{ème} adjoint		
BURGY Michel	3^{ème} adjoint		
DOPPLER Franck	Conseiller Municipal		
GENG Caroline	Conseiller Municipal		
GUTZWILLER Laurent	Conseiller Municipal		
MUNCH Johnny	Conseiller Municipal		
MUNCH Pascal	Conseiller Municipal		
RAPP Chantal	Conseiller Municipal		
SCHLURAFF Nadia	Conseiller Municipal		